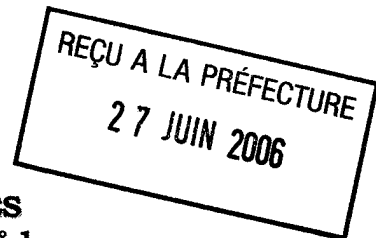


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006/III-8e/08
Séance du 23 JUIN 2006



TRANSPORTS SCOLAIRES DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Vote au titre de la DM1 2006

- ❖ des crédits complémentaires de 2 960 000,00 euros en section de fonctionnement



LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions